



Succession et dettes après acceptation de l'héritage

Par **binks**, le **05/10/2011 à 14:52**

Bonjour, ma grand mère étant décédée (mon père également), j'ai été contacté pour la succession. Le notaire de ma tante nous a informé de qq factures ouvertes restantes (veolia, taxe foncière, edf,). Je voulais savoir si il était possible d'apprendre après le partage des biens, qu'il y a encore une facture énorme de quelques milliers d'euros à payer, alors que j'étais pas au courant avant d'accepter la succession. Important: tout contact avec les autres membres de la famille est impossible. Merci

Par **mimi493**, le **05/10/2011 à 15:57**

il fallait, avant d'accepter, demander l'inventaire de la succession

Par **binks**, le **10/10/2011 à 10:27**

Je n'ai pas accepté encore. En fait je voulais savoir si il pouvait y avoir par la suite encore des dettes "cachées", qui ne figuraient pas dans l'inventaire ? Merci

Par **mimi493**, le **10/10/2011 à 14:34**

oui